

le centre culturel israélite et la Ligue des jeunes communistes; A. Perreault, E. Côté et Victor Larouche, président, secrétaire et conseiller respectivement de la Fédération québécoise des sans-travail; Alex. Gault, délégué du syndicat des plombiers au Conseil des métiers et du travail de Montréal; Sidney Sarkin, agent d'affaires de la succursale n° 116 des Amalgamated Clothing Workers; Abraham Rosenberg, officier de ce même syndicat et délégué au Congrès juif de culture tenu à Paris en 1937; et E. Mitchell, secrétaire financier de l'Amalgamated Association of Iron, Steel and Tin Workers. Tout cela se passait entre le 11 et le 14 janvier. Puis: C. Perry, membre du conseil provincial de la Fédération du commonwealth coopératif et organisateur du district de Montréal, Adélar Duval, Paul Gauthier, Napoléon Nadeau, L. Vallières, L. Shaip, Berthe Caron, Georges Caron, Wilbrod Couturier, président de l'Union des bouchers, la bibliothèque des ouvriers juifs, E. Robert, Lucien Dufour, président de l'Amalgamated Association of Iron, Steel and Tin Workers et agent d'affaires du comité d'organisation industrielle. Je pourrais continuer la liste pour montrer comment on a perquisitionné, en marge de la loi, dans les demeures des officiers des syndicats ouvriers. Il y a eu une autre forme d'intimidation qui a fait que les propriétaires de salles publiques pouvaient difficilement en permettre l'usage pour des assemblées ordinaires. Le 10 février, le révérend R. B. Y. Scott, professeur au United Church Theological College, fut informé qu'une réunion où il devait adresser la parole sur les périls du fascisme dans le Québec avait été contremandée parce que la Jewish Educational Institution, dont la salle devait servir à cette réunion, avait reçu la visite d'un enquêteur, apparemment membre de la police provinciale, et craignaient que leur immeuble ne fût cadennassé. Une semaine auparavant, une assemblée semblable, où devait parler M. J. Meigler, avocat de la Civil Liberties Union, avait aussi été contremandée pour des raisons analogues. M. Scott avait aussi demandé la permission de se servir de la salle du Montreal High School pour une réunion des membres de la Civil Liberties Union. Le principal avait consenti, mais l'adjoint du surintendant consulta les autorités de la Commission des écoles protestantes. Cette permission fut finalement refusée parce qu'on craignait que l'école ne fût cadennassée.

Mes honorables collègues savent qu'il y a deux mois le Social Problems Club de l'université McGill avait organisé une série d'assemblées où les représentants de tous les partis devaient exposer leurs opinions. M. Arcand, chef du parti fasciste, avait parlé. M.

Tim Buck, du parti communiste, devait parler ensuite. Le conseil des étudiants refusa cependant l'usage du McGill Union par crainte du cadenas. Depuis, l'association des étudiants a voté unanimement en faveur de l'abrogation ou du désaveu de la loi du cadenas et il a prié les autorités de l'université de rétablir la liberté de discussion chez eux. M. Duplessis et d'autres ont prétendu que cette loi est semblable à celle qui autorise à cadennasser les maisons de désordre. Ils ont cependant oublié de dire que l'on ne peut cadennasser les maisons de désordre qu'après que leurs propriétaires ont été reconnus coupables d'un certain délit par un tribunal.

Je veux appeler l'attention sur la valeur des hommes qui se sont si courageusement opposés à cette loi infâme. L'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Woodsworth) a déjà dit que le Dr Lighthall est président de l'union. Je tiens à mentionner aussi M. R. L. Calder, C.R., qui a proclamé son intention de consacrer le reste de sa vie à lutter pour la défense des libertés civiles. J'eus le plaisir de faire la connaissance de M. Calder il y a des années et je l'entendis prononcer un discours éloquent et remarquable devant une des réunions d'anciens combattants les plus nombreuses que le pays ait jamais vues. A cette occasion, il engagea son auditoire à s'efforcer de mieux comprendre les problèmes des Canadiens de langue française, et il contribua notablement à calmer les esprits, que la question de la conscription avait remplis d'aigreur à l'époque. Vu les grands principes dont M. Calder s'est fait le champion à l'époque, il n'est que tout naturel pour lui de faire aujourd'hui appel à l'union nationale pour la défense de la liberté de l'individu.

Je cite un article de fond du *Winnipeg Free Press*:

Winnipeg n'a pas reçu depuis longtemps de visiteur qui ait laissé une impression aussi profonde sur l'opinion publique que M. R. L. Calder, C.R. Il n'est pas facile non plus de se rappeler un plaidoyer plus puissant en faveur du désaveu, par le fédéral, de l'infâme loi du cadenas de la province de Québec qui, notez-le bien, intéresse profondément le Canada tout entier. . . . La loi du cadenas frappe au cœur même des libertés civiles sans lesquelles le Canada ne peut exister et sans lesquelles, il importe de le rappeler, la province de Québec ne pourrait conserver les garanties que lui a assurées la Confédération. La loi du cadenas est une arme à deux tranchants. Il est possible que dans sa forme actuelle, elle force ou ne force pas l'admiration de la majorité de la population québécoise. Mais sous une autre forme elle pourrait acquérir un caractère qui déplairait et qui répugnerait à ceux-là qui, ayant gobé la première, seraient bien forcés d'accepter l'autre également. . . .

M. Calder n'est ni communiste, ni athée. Il est né dans la province de Québec, est catholique romain, a étudié aux deux universités, Laval et McGill, est partisan du capitalisme, membre dis-